

# Mme Ida Lugeon-Welti

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **45 (1957)**

Heft 848

PDF erstellt am: **25.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## des Groupes de Femmes radicales

Les Groupes de Femmes radicales se sont réunis à Berne le 24 mars pour leur assemblée annuelle, Berne est actuellement leur canton Vorort pour la troisième et dernière année.

Mme Schärer-Rohrer, présidente, salua les déléguées des 13 sections qui représentent environ 1400 membres. Certaines sections sont fort anciennes, comme celle de St-Gall (30 ans) d'autres toutes jeunes, comme celle de Genève, de 140 membres, qui fut accueillie cette année, en la personne de sa présidente, Mme Berner.

Le rapport annuel fut présenté par la vice-présidente, Mme Stalder-Merz. La présidente et la vice-présidente font maintenant partie du comité central suisse radical (freisinnig). D'autre part, les femmes radicales travaillent en étroite collaboration avec l'Alliance de sociétés féminines suisses touchant de nombreux problèmes, comme l'assurance vieillesse, l'assurance maternité, invalidité, le salaire égal pour un travail égal et très intensivement la protection des civils. Sur le plan international remarquons que lors de la Journée du parti, à Fribourg, Mme Dr Peter-Ruetschi (Zürich) a été nommée représentante officielle du parti au comité social de l'Union mondiale libérale.

On entendit ensuite un exposé de Mlle Anna Martin sur l'exposition Saffa 1958, elle

rappela à ce sujet une citation de Flaubert : « Avant la réussite, les dieux ont placé l'effort ». Comme on recommande de montrer ce que l'on veut exposer par des objets concrets plutôt que par des écrits ou des chiffres, les Femmes radicales ont discuté de la manière dont elles participeraient à la section générale des groupes politiques féminins.

On entendit l'après-midi, les rapports des sections dont les préoccupations sont civiques, sociales, mais aussi culturelles, artistiques. Nombreuses sont celles qui se sont occupées des réfugiés hongrois ; un des membres lausannois a été nommé juge suppléant, ailleurs d'autres ont été nommés dans des commissions scolaires, elles entretiennent de bonnes relations avec les groupes masculins locaux. Le vent a tourné, a dit Mlle Cuche, présidente lausannoise.

Sur la proposition de la section thurgovienne, présidée par Mme Schibler-Kaeki, on adopta une résolution à propos du Message fédéral, selon laquelle les sections s'engagent à travailler pour que le parti et ses représentants masculins, se prononcent en faveur de ce Message et le soutiennent au Parlement et lors de la votation.

(Adaptation d'articles en allemand)

breuses que possible, contempler ce que l'on a inventé pour orner et faciliter la vie quotidienne.

E. V.-A.

(article traduit de l'allemand)

## Toujours le péril nucléaire

*Les appels à la raison fusent de tous côtés qui conjurent les gouvernements d'adopter un programme graduel de désarmement et surtout de renoncer aux expériences thermo-nucléaires dont les conséquences sont si dangereuses pour la race humaine entière. Voici la lettre de la Fédération démocratique internationale des femmes.*

Monsieur le Président,

Au moment où va s'ouvrir une nouvelle session de la Sous-Commission du Désarmement, je viens vous exprimer l'ardent espoir que des millions et des millions de femmes de tous les pays mettent dans le succès de ses travaux.

Les femmes veulent la paix, elles ne veulent plus revoir la guerre qui leur demande tant de sacrifices et qui leur apporte tant de douleurs.

Elles sont actuellement très inquiètes en voyant grandir la tension internationale et renaître la politique des blocs militaires.

En paroles tous les gouvernements font l'éloge du désarmement, mais en fait beaucoup activent la course aux armements. On réarme même un pays que les alliés de la dernière guerre avaient désarmé, ce que les peuples avaient considéré comme une première étape

vers un désarmement général. On fabrique de plus en plus d'armes atomiques et on poursuit des expériences thermo-nucléaires qui sont à elles seules un danger pour l'existence normale des hommes.

Il est bon que la Sous-Commission du Désarmement connaisse les aspirations actuelles des peuples. C'est pourquoi, je me fais un devoir de vous exprimer la volonté de paix des centaines de millions de femmes et de mères qui sont groupées au sein de la Fédération démocratique internationale des Femmes. Ces femmes n'ont pas oublié les 40 millions de morts de la deuxième guerre mondiale. Elles demandent instamment à la Sous-Commission du Désarmement de prendre des mesures concrètes pour aboutir à un désarmement effectif. Elles demandent notamment qu'un accord intervienne pour l'interdiction des armes atomiques et, dans l'immédiat, pour l'arrêt des expériences thermo-nucléaires.

E. Cotton,

Présidente de la Fédération démocratique internationale des Femmes.

*Nous avons déjà dit, dans ce journal que nous craignons que de tels appels restent vains, tant qu'on ne fera pas de sérieux efforts pour s'entendre et pour donner aux Nations Unies les moyens pratiques d'agir quand menace un conflit. Ceux qui s'opposent toujours à toute action de police internationale efficace sont responsables de l'insécurité et, partant du péril nucléaire auquel le monde est exposé.*

## 2. « Le droit de vote est lié au service militaire »

La relation entre le droit de vote et le service militaire était complète dans l'ancien temps : la vieille Landsgemeinde (thing, ding, mallus) était en même temps l'assemblée de l'armée ; seul celui qui était capable de porter les armes pouvait exercer les droits politiques.

Une partie de ces idées se sont maintenues jusqu'à nos jours. Dans les deux Appenzell, seuls les hommes portant l'épée ont accès à l'enceinte de la Landsgemeinde. Mais ailleurs aussi, les liens entre l'armée de milice et les droits politiques, entre le soldat et le citoyen, continuent à être proclamés. « L'armée n'est autre que le peuple en armes » (Jacob Dubs). Et Ph. A. von Segesser pouvait même dire : « Nous n'avons pas d'armée qui soit autre chose que le peuple, et pas de peuple qui soit autre chose que l'armée. Ce ne sont pas les armées qui ont livré nos batailles historiques, mais le peuple en armes, et dès le moment où cela changerait, nous cesserions d'être des Suisses libres »<sup>36</sup>.

Toutefois, alors même que cette union du citoyen et du soldat subsiste encore aujourd'hui dans une grande mesure et continue à être proclamée pour des raisons de pédagogie politique, en droit cette identité de l'armée et du peuple, cette corrélation étroite du service militaire et des droits politiques, n'existe plus depuis longtemps. Il y avait déjà eu des exceptions à ce principe dans l'ancienne Confédération, notamment dans les cantons de ville<sup>37</sup>. Puis, Rousseau et la récente idéologie démocratique ont à nouveau affirmé l'existence de ce lien et en ont fait un idéal. De même, à son

<sup>36</sup> Jakob Dubs, Das öffentliche Recht des schw. Eidgenossenschaft, 1878 I 148 ; Ph. A. von Segesser, Sammlung Kleiner Schriften, vol. IV, 568 ; Fritz Fleiner, Armee und Demokratie, dans : Ausgewählte Schriften und Reden, 319 et s. : « aux droits généraux et égaux du citoyen correspond l'obligation générale du service militaire » ; M. Battelli, dans le recueil cité à la note 4, p. 12 : « In Svizzera è rimasta a lungo la tradizione del cittadino - soldato » ; cf. « Bürger und Soldat », 1944, par exemple Ed. Bauer, p. 148 et s. ; E. Lucchini, « esercito, espressione armata della Nazione », p. 329 et s. ; D. Nicolais, « il cittadino-soldato », p. 354 et s.

<sup>37</sup> His I 599.

<sup>38</sup> J. C. Bluntschli, Lehre vom modernen Staat, 1ère partie : Allgemeine Staatslehre (1875), p. 34, 228 et s., 246 et passages isolés ; Const. nat. Bircher, Bull. stén. No. 1951 sept., p. 24 et s.

(suite de la page 1)

gère — dispense gratuitement ses avis pendant la foire, qu'on retienne bien son emplacement, stand 6247, halle 19. C'est une entreprise féminine, de même que le bar laitier, organisé pour la troisième fois, par l'Alliance de sociétés féminines suisses et l'Office suisse de propagande pour le lait. Pendant toute la foire, de nombreuses volontaires s'occupent de servir à bon compte des boissons lactées, chaudes et froides.

Traversons encore l'exposition de camping qui offre aux amateurs de vie nomade des possibilités idéales d'existence en plein air. Qui ne convoiterait ces confortables roulottes avec des lits qui se rabattent contre les parois, des réchauds à butagaz, des sièges et tables en métal léger ou encore les matelas pneumatiques à placer sous la tente proche ?

Nous n'avons plus le temps d'emmener nos lectrices admirer les belles broderies, les meubles anciens de toutes époques, ni voir l'exposition d'horlogerie, ou les créations pour « Madame et Monsieur ».

L'institut ménager suisse de Zurich — conseiller scientifiquement éprouvé de la ménagère. Allez vous-mêmes, Mesdames, aussi nom-

**Ecole Lémania**  
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats  
Diplômes de commerce et de langues  
Classes préparatoires  
de l'âge de 10 ans

## Le droit de la femme à l'égalité politique

(suite)

Pour poser la question dans les termes dont s'est servi le Tribunal fédéral depuis le classique arrêt ATF 6, p. 172 et s., il s'agit d'examiner à nouveau si le fait d'appartenir au sexe féminin peut encore être considéré, « d'après les principes reconnus de l'ordre juridique et étatique en vigueur », comme une inégalité de fait « essentielle ».

Nous examinerons tout d'abord les arguments présentés par ceux qui soutiennent qu'il s'agit là d'une différence « essentielle » pour l'exercice des droits politiques (A). Nous verrons ensuite quelles conséquences découlent logiquement pour la position politique de la femme des idées démocratiques qui sont à la base de notre Constitution et qui sont proclamées dans notre loi fondamentale (B).

A. Critique des arguments traditionnels avancés pour justifier l'exclusion de la femme des droits politiques.

Nous nous limiterons à cet égard aux arguments qui partent d'une certaine appréciation juridique de la femme conduisant à admettre en droit une inégalité de traitement. Le plus souvent, il s'agit, ouvertement ou non, explicitement ou pas, d'un jugement de valeur péjoratif ; plus rarement, l'on relève, au contraire, que la femme est simplement différente. Dans ce cas avis de droit sur l'égalité de traitement, nous n'examinerons pas les arguments de pure opportunité.

Contre le droit de vote féminin, nous pouvons relever avant tout les arguments suivants :

### 1. « L'Etat c'est l'homme » (J. C. Bluntschli)

Des conceptions mythiques plus ou moins claires sont à la base de cette idée : la croyance en une prédominance de l'homme voulue par Dieu ; la prédestination du « sexe